

## PROCEDURE DE MISE EN FORMATION

<b>ETAPE</b>	<b>Intervenants</b>	<b>Actions</b>	<b>Observations</b>
<b>01</b>	Structure de Formation	Envoi de l'offre de formation au MFFE	La majorité des offres est payante.
<b>02</b>	DRH (Service formation)	- Note d'information à l'ensemble du personnel	
<b>03</b>	DRH-Direction et Structures du Ministère	- Réception des dossiers de candidatures.  - Réception des listes auditeurs des structures du MFFE.	-Appel à candidature  -Sélection interne
<b>04</b>	DRH-Structure de formation	- Dépôt des dossiers de candidatures à la structure de formation.  - Elaboration de la liste définitive des auditeurs par la DRH	-Appel à candidature  -Sélection interne
<b>05</b>	Agent / Ministère de la Fonction Publique(MFP)	Retrait du formulaire de mise en formation au MFP à renseigner par l'agent	Formation hors COTE D'IVOIRE
<b>06</b>	MFFE-	Signature et validation par le Directeur de Cabinet des formulaires dûment renseignés	Formation hors COTE D'IVOIRE
<b>07</b>	DRH	Dépôt des formulaires signés au MFP	Formation hors COTE D'IVOIRE
<b>08</b>	MFFE	Autorisation de sortie du territoire	Formation hors COTE D'IVOIRE